

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 16 janvier 2019, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-18/B-00399 et D08-01-18/B-00417  
**Propriétaire(s) :** Emparrador Corporation  
**Emplacement :** 885, promenade Décoeur, (2380), chemin Tenth Line  
**Quartier :** 19 – Cumberland  
**Description officielle :** Îlot 173, plan enr. 4M-1526, ville d'Ottawa  
**Zonage :** GM (950)  
**Règlement de zonage d :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. La parcelle disjointe (située à l'angle nord-ouest de la promenade Décoeur et du chemin Tenth Line) sera occupée par un lave-auto automatique, tandis que la parcelle conservée restera vacante.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession et de concessions de servitude/emprise. La propriété est représentée par les parties 1, 2, 5 et 6 sur le plan 4R préliminaire et l'îlot 173 sur le plan 4M-1526. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00399	62,49 m chemin Tenth Line 93,26 m sur promenade Décoeur	97,71 m	5 880,41 m <sup>2</sup>	1, 2 et 5	2380, ch. Tenth Line (lave-auto proposé)

Il est proposé de concéder une servitude/emprise sur la partie 5 aux fins d'accès partagé au bénéfice de la propriétaire de l'îlot 173, plan enregistré 4M-1526 et sur la partie 6 du plan 4R préliminaire joint aux demandes, 885, promenade Décoeur. Il est également proposé d'établir une servitude réciproque sur les terrains conservés aux fins d'accès partagé, au bénéfice des parties 1, 2 et 5 du plan 4R préliminaire, comme suit :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00417	13,02 m	57,53 m	752,6 m <sup>2</sup>	6	885, prom. Décoeur, servitude/emprise

Les terrains qui seront conservés sont représentés par l'îlot 173 sur le plan 4M-1526 et par la partie 6 sur le plan 4R préliminaire moins les parties 1, 2 et 5 sur le plan 4R préliminaire. Ils auront des façades de 71,27 mètres sur la promenade Décoeur, de 159,46 mètres sur le chemin Tenth Line et une de 91,48 mètres sur le boulevard Brian-Coburn. Leur superficie sera de 36 766,5 mètres carrés. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera située au 885, promenade Décoeur.

La propriété fait actuellement l'objet de servitudes sur la partie 1 sur le plan 4R-28698 comme il est indiqué dans les Instr. n<sup>os</sup> OC1676424 et OC1676425 au bénéfice de Rogers Communications et de Bell Canada respectivement.

**LES DEMANDES** indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.